



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV188 - 04 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

2015205-0041 - décision n° 2015-025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur secondaire

2015205-0042 - décision n° 2015-023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

2015205-0043 - décision n° 2015-024 portant subdélégation de signature en matière administrative

2015205-0044 - décision n° 2015-022 portant subdélégation de signature en matière administrative



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015205-0041

Signé le vendredi 24 juillet 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

décision n° 2015-025 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur
secondaire



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2015 - 025

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE
L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015, portant renouvellement de M. Michel CHPILEVSKY, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe IV) de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris, à compter du 16 juillet 2015 pour une durée de trois ans.
- VU l'arrêté n° 2015198-0025 du 17 juillet 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence de l'ordonnateur secondaire pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHPILEVSKY, subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
 - . Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
 - . Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,
- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
 - . M. Simon VIDAL, chef de la mission du droit au logement opposable pour les engagements et mises en paiements effectués dans le cadre du marché d'externalisation DALO,
- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :
 - . M. Philippe CHANTRE, adjoint au chef du service habitat et rénovation urbaine,
 - . M. Pierre BAYLE, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine
 - . Mme Véronique PERCHAUD, responsable du pôle habitat privé,
 - . M. Farid HATCHANE, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme et Mme Lila DIOUF, adjointe au chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.

Article 3

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée à compter du 27 juillet 2015.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

24 JUILL. 2015

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015205-0042

Signé le vendredi 24 juillet 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

décision n° 2015-023 portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire



Préfet de la région Ile-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2015 – 023

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU** l'arrêté n° 2015198-0025 du 17 juillet 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. pour les attributions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015198-0025, en matière de réception, de répartition et de réallocations de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

2. pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2015198-0025, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

et pour les budgets relevant des attributions de son service ou de sa mission à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Monsieur Rémi COSTANTINO, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement et en charge de l'intérim de la mission lutte contre l'habitat indigne
Madame Corine MARCIEN, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Anaïs LUQUEDEY, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation
Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines
Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

3. pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté n° 2015198-0025, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

et pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 90.000 € et leurs pièces d'ordonnancement secondaire à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions
Monsieur Rémi COSTANTINO, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement et en charge de l'intérim de la mission lutte contre l'habitat indigne
Madame Corine MARCIEN, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
Madame Anaïs LUQUEDEY, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation

Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines

Madame Dominique HUEBER, responsable du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation

4. pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté n° 2015198-0025, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe

Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint

Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Monsieur Franck LIMARE

Monsieur Arnaud PAILLARD

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée à compter du 27 juillet 2015.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à PARIS, le

24 JUIL. 2015

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015205-0043

Signé le vendredi 24 juillet 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

décision n° 2015-024 portant subdélégation de signature en matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2015- 024

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
 - VU le code de l'urbanisme,
 - VU le code de la construction et de l'habitation,
 - VU le code des marchés publics,
 - VU le code de la sécurité sociale,
 - VU le code de l'action sociale et des familles,
 - VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU le code de la santé publique,
-
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 - VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
 - VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration,
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
 - VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
 - VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015, portant renouvellement de M. Michel CHPILEVSKY, administrateur civil hors classe, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement (groupe IV) de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris, à compter du 16 juillet 2015 pour une durée de trois ans.
- VU l'arrêté n° 2015198-0024 du 17 juillet 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Michel CHPILEVSKY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris,
- Mme Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,
- M. Hervé LEROY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral susvisé pour le département de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CHPILEVSKY, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, aux fonctionnaires suivants :

- Mme Annie CHOQUET, chef du service de l'accueil et de l'hébergement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :
 - . Mme Valérie BRISBOIS, chef du bureau de l'hébergement d'insertion,
 - . Mme Mathilde MOULIN, chef du bureau de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence,

- Mme Christine RICHARD, chef du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- . M. Simon VIDAL, chef de la mission du droit au logement opposable et Mme Naima HOUIDI, adjointe au chef de la mission du droit au logement opposable,
- . Mme Claude CHAMBRY, adjointe au chef du bureau de l'accès au logement,
- . Mme Emmanuelle FOURMONT, chef du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État par intérim à compter du 15 avril 2015 et Mme Fabienne ERAVILLE, adjointe au chef du bureau à compter du 15 avril 2015,
- . Mme Sophia BOUZID-DUPENLOUP, chef du bureau du maintien dans le logement et Mme Marie-Christine DOUCET, adjointe au chef du bureau
- . Mme Annie MALTAT, chef du bureau de l'insertion par le logement,

- Mme Marie-Laure FRONTEAU, chef du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- . M. Philippe CHANTRE, adjoint au chef du service habitat et rénovation urbaine,
- . M. Pierre BAYLE, chef du bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine
- . Mme Marie DUCHENY, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- . Mme Véronique PERCHAUD, responsable du pôle habitat privé,
- . M. Quentin BAKHTIARI, chargé de mission habitat indigne,
- . M. Fabrice SOULIE-BELREPAYRE, chef du bureau de l'amélioration de l'habitat privé,
- . M. Farid HATCHANE, chef du bureau de la lutte contre le saturnisme et Mme Lila DIOUF, adjointe au chef du bureau de la lutte contre le saturnisme.

Article 3

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée à compter du 27 juillet 2015.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

24 JUIL. 2015

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015205-0044

Signé le vendredi 24 juillet 2015

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

décision n° 2015-022 portant subdélégation de signature en matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2015 - 022

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE- FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
 - VU le code de l'urbanisme,
 - VU le code de la construction et de l'habitation,
 - VU le code des marchés publics,
 - VU le code de la sécurité sociale,
 - VU le code de l'action sociale et des familles,
-
- VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU le code de la santé publique,
 - VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 - VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
-
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
 - VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,
- VU l'arrêté interministériel du 9 juillet 2015 portant renouvellement de Monsieur Jean-Martin DELORME, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 27 juillet 2015 pour une durée de trois ans,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté n° 2015198-0024 du 17 juillet 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame LAVIEVILLE directrice adjointe
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée à compter du 27 juillet 2015.

Article 3

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

24 JUIL. 2015

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME